

BULLETIN D'INSCRIPTION : DIJON A CANTERBURY PAR LA VOIE FRANCIGENA (8-17 septembre 2020)

• **PELERIN(S)**

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité utilisée durant le pèlerinage.

• **PREMIER PELERIN**

Nom : _____
Prénom : _____
Nationalité : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
E-mail : _____
Profession (avant la retraite) : _____

• **SECOND PELERIN**

Nom : _____
Prénom : _____
Nationalité : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél fixe : _____ Tél portable : _____
E-mail : _____
Profession (avant la retraite) : _____

• **PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)**

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone fixe : _____ / _____ E-mail : _____

• **LOGEMENT**

Lorsque cela sera possible, je désire partager ma chambre avec :

Nom : _____ Prénom : _____

• **AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)**

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTS A VOTRE CHOIX.

J'autorise le Service des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce documents dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris. En conséquence, les données ci-jointe Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées 5 ans de la relation commerciale (art 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et art 9 du RGPD)

Destinataires des données :
- Le service des pèlerinages du diocèse de Dijon
- L'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne Franche-Comté
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires transports, hébergements, restauration, administration du Royaume Uni)
- L'association diocésaine

Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI NON

J'autorise les Service Communication et Pèlerinages du diocèse ou l'association ACCR-BFC d'utiliser des photos faites lors du pèlerinage OUI NON. Si non, merci de fournir une photo d'identité.

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête).

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

• **REGLEMENT : PRIX DU PELERINAGES 960 €**

Faire obligatoirement deux chèques

- **PREMIER CHEQUE** : Acompte de 250 € par personne. Règlement à l'ordre de « AD PELERINAGES DIOCESAINS »
- **SECOND CHEQUE** : Cotisation 2020. Règlement à l'ordre de « ACCR-BFC » : 12 € par personne ou 20 € pour un couple

Déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions générales du dépliant joint

Fait à _____

Le : ___ / ___ / ___

Signature : _____